



L'ACERVA LIEN

Editorial : VŒUX

En ce début d'année, alors que les éléments climatiques nous chahutent quelque peu (mais bien moins que dans le Nord Pas-de-Calais...), je vous présente, au nom du Conseil Municipal et des personnels communaux, mes Vœux les meilleurs.

Tout d'abord, je vous souhaite à tous, dans vos familles, une bonne santé, indispensable pour nous permettre de mener à bien tous nos projets ;

Ainsi que la pleine réussite et beaucoup de satisfactions dans vos activités professionnelles ou associatives.

Que les « vents mauvais » vous épargnent et que 2024 vous apporte le plein de rêves et de joies !

Rose-Marie FALQUE, les adjoints, les conseillers et les personnels municipaux

« Vivre c'est aider les Autres à vivre, être heureux, c'est faire des heureux » Raoul FOLLEREAU

ETAT CIVIL

Mariages :

Nicolas ROMANN et Krystal POTIER mariés le 20 janvier 2024

Tous nos vœux de bonheur !



Décès :

Monsieur WACKER Jean décédé le 06 décembre 2023 à Lunéville ;

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Recensement :

Il a commencé depuis le 18 janvier. Nos deux agents recenseurs sont Madame Noëlle TRAVAUX et Monsieur Jean-Luc MELLE, tandis-que notre secrétaire de mairie, Madame Fanny MUNIER est la coordonnatrice. Après réception des notices, vous pourrez soit remplir votre déclaration sur internet, vous aurez jusqu'au mardi 23 janvier ; si à cette date, vous n'avez pas effectué cette déclaration sur internet, nos agents recenseurs vous fourniront un questionnaire papier à remplir.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent, peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !



Jean-Luc Mellé et Noëlle Travaux, agents recenseurs, entourent Fanny Munier, coordonnatrice

Réunion publique « zone d'accélération des énergies renouvelables » :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Cette loi permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydro-électrique, le biogaz, la géothermie. Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet, puisqu'elles auront été définies après concertation avec la population. Nous avons réfléchi et fléché plusieurs zones (voir l'affichage sur le panneau d'informations communales, devant la mairie) que nous vous présenterons lors de la **réunion publique qui aura lieu le MERCREDI 7 FEVRIER à 18 heures en salle du foyer.**

Nous vous attendons donc en nombre pour ce temps d'échanges.

Couches bébés et protections adultes : levées gratuites

Pour les enfants de 0 à 2 ans (sur présentation du livret de famille) ; et pour les adultes (sur présentation d'un certificat médical) : 10 levées gratuites par an. **Voir le document joint « Service Déchets : Nouveautés 2024 »** Téléphone : 0 800 710 387 mail : contact@trions.fr

Le petit guide du compostage individuel : il est disponible en mairie !

Rénovation à la Maison France Service :

Thomas, Jean-Claude, Didier et Yannick (pas sur la photo) ont procédé à la rénovation des sols sur tout l'étage de la maison France Service. Ils ont consacré plusieurs samedis à poser un parquet flottant. Merci à eux ! Les peintures ayant été refaites, les 4 pièces de l'étage sont ainsi en parfait état pour Estelle, Marina, Aline et Nina.



INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

Nouvel artisan : Monsieur DYSON crée « DYSON RENOV » :

Après une carrière de militaire pendant 28 ans, Monsieur Sébastien DYSON a créé, depuis juin 2023, son entreprise de rénovation intérieure. Il propose tous travaux : plaquiste, cloisons intérieures, isolation intérieure, peintures, pose de revêtements de sols (linos, parquet flottant). Monsieur DYSON qui demeure 12 Allée des Charmilles, est joignable au 06.52.48.24.44.

Il réserve son temps libre à l'entraînement des jeunes basketteurs du club Baccarat – Raon-l'Étape.

